RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU BUREAU

Département du Calvados

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE BUREAU

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six octobre, à 18h00, le Bureau de la CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la Maison de Services à THURY-HARCOURT-LE-HOM, après convocation légale, et sous la présidence de M. Philippe LAGALLE.

<u>Étaient présents</u>: M. BRETEAU Jean-Claude, Mme DUPUY Vanessa, Mme ONRAED Isabelle, M. CARVILLE Raymond, M. HAVAS Roger, Mme MOUCHEL Clémentine, M. LAGALLE Philippe, M. MAZINGUE Didier, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. BRISSET Pierre, M. MOREL Sylvain, M. LEMOUX Julien, Mme COURVAL Claudine, Mme FIEFFÉ Patricia.

Étaient absents excusés : M. PITEL Gilles, M. CHAVARIA Jean-Pol, M. LEHUGEUR Jacky, M. BUNEL Gilles, Mme BERNARD Chantal, M. GUILLEMETTE Olivier, M. MOREL Patrick.

Étaient absents non excusés : M. FRANÇOIS Bruno, M. PERRIN Renny, M. LADAN Serge.

Mouvements en cours de séance ayant une incidence sur les votes : Aucune arrivée ni départ d'élus durant la séance.

<u>Pouvoirs</u>: M. PITEL Gilles en faveur de M. CARVILLE Raymond, M. CHAVARIA Jean-Pol en faveur de M. HAVAS Roger, M. LEHUGEUR Jacky en faveur de M. LAGALLE Philippe, M. GUILLEMETTE Olivier en faveur de Mme FIEFFÉ Patricia. M. MOREL Patrick en faveur de M. BRISSET Pierre.

Secrétaire : Mme Patricia FIEFFÉ.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-038 : Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau du 28 août 2023

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 28 août 2023 a été transmis aux élus suite à la séance.

Il est demandé aux membres présents s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Il est proposé de l'approuver.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 AOÛT 2023.

19 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-039 : Finances : Créances éteintes budget général (apport en déchetteries)

Le Centre des Finances Publiques de Falaise nous informe que le tribunal de commerce de Caen s'est prononcé en date du 18 février 2021 sur les créances de la SARL BRUNEAU RENOVATION d'un montant de 166.08 euros correspondant à des apports en déchetterie.

Le tribunal a rendu son jugement et prononcé la clôture de l'entreprise pour insuffisance d'actif (voir annexe 1).

La commission Finances et Administration générale, réunie le 04 septembre dernier, propose au Bureau de valider ces titres en créances éteintes et d'émettre un mandat à l'article 6542 pour un montant de 166.08 euros. Les crédits budgétaires sont prévus.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- VALIDE CES TITRES EN CRÉANCES ÉTEINTES ;
- AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À ÉMETTRE UN MANDAT ;
- AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.

19 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-040 : RH : Effectifs au 1er novembre 2023

EVOLUTION DES EFFECTIFS						
DATE DELIBERATION BUREAU	28 08 2023	26 10 2023	DELTA AU	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 11 2023
EFFECTIFS AU	01 10 2023	01 11 2023	01 11 2023	ELEIVIEN IS INTERVENUS	01 11 2023	PAR POLE
NBRE POSTES	183	185	2	SUPPRESSION POSTE = - 2 DEMISSION = - 3 MODIF CDD = - 1 + 1 STAGIAIRISAT° = + 2 MODIF DUREE HEBDO = - 1 + 1 CHGT GRADE = - 1 + 1 AVANCEMENT GRADE = - 1 + 1 NVEAUX CONTRATS = + 4 STAGIAIRE = + 1	2	ECOLE DE MUSIQUE: - 3 agents + 1 agent soit - 1,15 ETP + 0,50 ETP EPN: - 1 agent + 1 agent soit - 0,69 + 0,69 SERVICE SCOLAIRE/PERISCOLAIRE:
E.T.P.	136,37	136,77	0.40	SUPPRESSION POSTE = - 0,80 DEMISSION = -1,71 MODIF CDD = -0,69 + 0,69 STAGIAIRISAT° = +0,95 MODIF DUREE HEBDO = -0,90 + 0,80 CHGT GRADE = -1,00 + 1,00 AVANCEMENT GRADE = -0,80 + 0,80 NVEAUX CONTRATS = +1,06 STAGIAIRE = +1,00	0,40	- 4 agents + 7 agents soit - 3,06 ETP + 3,11 ETP (avec HC) CENTRE AQUATIQUE: - 1 agent + 1 agent soit - 1,00 ETP + 1,00 ETP SERVICE TECHNIQUE: + 1 agent soit + 1,00 ETP

Tableau des effectifs AU 01 11 2023							
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP					
FILIERE ADMINISTRATIVE							
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	38	36,11					
FILIERE TECHNIQUE							
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	108	69,61					
FILIERE MEDICO SOCIALE							
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	18	15,29					
FILIERE ANIMATIO	ON						
TOTAL FILIERE ANIMATION	4	3,42					
FILIERE SPORTIV	E .						
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	6,00					
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQ	UE - EN 20ème						
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	10	5,35					
HORS GRADES							
TOTAL HORS GRADES	1	1,00					
TOTAL EFFECTIFS	185	136,77					
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	107	89,87					
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	78	46,90					
DONT AGENTS EN DISPO OU EN DETACHEMENT	6	5,23					
TOTAL EFFECTIFS	185	136,77					

La commission Finances et Administration générale, réunie le 16 octobre dernier, propose de valider le tableau des effectifs *(voir détails en annexe 2).*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LE TABLEAU DES EFFECTIFS SUSMENTIONNÉ.

19 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-041 : RH : Effectifs au 1er décembre 2023

EVOLUTION DES EFFECTIFS						
DATE DELIBERATION BUREAU	26 10 2023	26 10 2023	01 12 2023	FIFMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 12 2023	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 12 2023 PAR POLE
EFFECTIFS AU	01 11 2023	01 12 2023				
NBRE POSTES	185	186	1	CREAT° POSTE = +1		RELAIS PETITE ENFANCE:
E.T.P.	136,77	137,77	1,00	CREAT° POSTE = + 1,00		+ 1 agent soit + 1,00 ETP

Tableau des effectifs AU 01 12 2023								
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP						
FILIERE ADMINISTRATIVE								
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	38	36,11						
FILIERE TECHNIQUE								
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	108	69,61						
FILIERE MEDICO SOCIALE								
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	18	15,29						
FILIERE ANIMATIO	ON							
TOTAL FILIERE ANIMATION	5	4,42						
FILIERE SPORTIV	/E							
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	6,00						
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQ	UE - EN 20ème							
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	10	5,35						
HORS GRADES	•							
TOTAL HORS GRADES	1	1,00						
TOTAL EFFECTIFS	186	137,77						
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	108	90,87						
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	78	46,90						
DONT AGENTS EN DISPO OU EN DETACHEMENT	6	5,23						
TOTAL EFFECTIFS	186	137,77						

La commission Finances et Administration générale, réunie le 16 octobre dernier, propose de valider le tableau des effectifs *(voir détails en annexe 3).*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LE TABLEAU DES EFFECTIFS SUSMENTIONNÉ.

19 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-042 : RH : Effectifs au 1er janvier 2024

EVOLUTION DES EFFECTIFS						
DATE DELIBERATION BUREAU	26 10 2023	26 10 2023	DELTA AU	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 01 2024
EFFECTIFS AU	01 12 2023	01012024	01 01 2024	4	01 01 2024	PAR POLE
NBRE POSTES	186	186		SUPPRESS° POSTE = - 1 CREAT° POSTE = + 1	0	RELAIS PETITE ENFANCE: - 1 agent soit - 1,00 ETP
E.T.P.	137,77	137,77		SUPPRESS° POSTE = - 1,00 CREAT° POSTE = + 1,00	0.00	FINANCES: + 1 agent soit + 1,00 ETP

Tableau des effectifs AU 01 01 2024							
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP					
FILIERE ADMINISTRATIVE							
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	39	37,11					
FILIERE TECHNIQUE							
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	108	69,61					
FILIERE MEDICO SOCIALE							
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	18	15,29					
FILIERE ANIMATIO	ON						
TOTAL FILIERE ANIMATION	4	3,42					
FILIERE SPORTIV	/E						
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	6,00					
FILIERE CULTURELLE ARTISTIC	UE - EN 20ème						
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	10	5,35					
HORS GRADES							
TOTAL HORS GRADES	1	1,00					
TOTAL EFFECTIFS	186	137,77					
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	108	90,87					
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	78	46,90					
DONT AGENTS EN DISPO OU EN DETACHEMENT	6	5,23					
TOTAL EFFECTIFS	186	137,77					

La commission Finances et Administration générale, réunie le 16 octobre dernier, propose de valider le tableau des effectifs (voir détails en annexe 4).

Des échanges ont eu lieu concernant l'impact de la construction de la cuisine de proximité et le transfert du personnel du SIS au moment de la mise en exploitation.

Est évoqué également le réel besoin de créer un poste de chargé de mission Transition Écologique. Le sujet sera abordé au moment des orientations budgétaires.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LE TABLEAU DES EFFECTIFS SUSMENTIONNÉ.



DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-043 : Infrastructures communautaires : Règlement Intérieur du centre aquatique

Dans le cadre de la réouverture du centre aquatique, le règlement intérieur a été mis à jour. Les modifications portent essentiellement sur la partie "groupe" du fait de la configuration des nouveaux vestiaires, des nouveaux tarifs, dont l'achat de pass, et des nouveaux horaires d'ouverture et d'activités.

Il est proposé de valider ce règlement intérieur (voir annexe 5).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LE RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE AQUATIQUE.

19 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-044</u>: Infrastructures communautaires: Mise à jour délibération subventions DETR 2023 et Fonds vert projet réhabilitation et restructuration de l'école Paul Héroult

En complément de la délibération BUR-2023-003 *(voir annexe 6)* : demande de subventions et à la demande des services de la Préfecture, nous souhaitons apporter des précisions, à savoir :

DETR 2023:

Coût estimé phase APS (tranche 1): 1 670 790.37 € HT

DETR 2023 sollicitée: 40 %

Subvention Fonds Vert:

Coût estimé phase APS: 3 047 646.62 € HT

Fonds vert sollicité : 40 %

Il est proposé de :

- Déposer les dossiers sur ces bases ;
- Et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier.

Un dossier de demande DETR Tranche 2 complètera cette délibération. Les membres du Bureau remercient la Préfecture et Monsieur LEHUGEUR pour l'obtention de ces différents fonds et la possibilité d'avoir deux tranches pour la DETR.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À :

- DÉPOSER LES DOSSIERS SUR CES BASES ;
- SIGNER LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.

19 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES:

- Réunion de Bureau le 23 novembre 2023 à 18h00.
- Inauguration du centre aquatique le 24 novembre 2023 à 10h30.

QUESTIONS DIVERSES

🔱 Intervention de Madame FIEFFÉ qui s'interroge sur l'absence de Madame BERNARD.

Monsieur LAGALLE explique que Monsieur LEHUGEUR a remplacé Madame BERNARD sur ses missions. Les Viceprésidents se sont réparti les participations aux conseils d'écoles. Monsieur LEHUGEUR va entrer en contact avec Madame BERNARD pour échanger sur l'avenir de la situation.

🖊 Intervention de Monsieur MAZINGUE qui demande si une collecte d'amiante est organisée prochainement.

Madame ONRAED répond qu'une date de collecte devrait être fixée pour la déchetterie de Thury-Harcourt-le-Hom. Cette prestation a un coût et sera abordée au moment des orientations budgétaires. Le principe serait une collecte sur rendez-vous. La gestion est concertée avec le SMICTOM de la Bruyère qui réfléchit à former le personnel.

👃 Intervention de Monsieur MAZINGUE qui demande où en est l'engagement 100%EnR, et quels sont les efforts qui restent à faire.

Monsieur BRETEAU confirme que diverses actions ont été menées. L'Observatoire Régional Énergie Climat Air de Normandie (ORECAN) pourrait être sollicité pour connaître les chiffres précis énergie par énergie, surtout dans le cadre de la définition des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 02 novembre 2023 Par le Président de séance, M. Philippe LAGALLE Par la secrétaire de séance, Patricia FIEFFÉ